



**Madame Cécile Duflot**

Ministre de l'égalité des territoires  
et du logement  
Hôtel de Castries  
72, rue de Varenne  
75007 Paris

**Mme Delphine Batho**

Ministre de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246, Bd Saint Germain  
75007 Paris

Paris, le 11 juin 2013

Mesdames les ministres,

Ce mardi 11 juin 2013, l'ensemble des syndicats des agents des services constitutifs du futur CEREMA a décidé d'exprimer son ras-le-bol en quittant la réunion du comité de suivi du protocole.

Cette décision est d'abord la conséquence d'un manque de loyauté et de transparence de la part de votre administration.

Cette dernière se permet d'envoyer les documents la veille des réunions, en pleine contradiction avec vos instructions relatives au dialogue social. Nous doutons des objectifs réels de l'administration au comité de suivi, au regard des différences entre les éléments nécessaires et ceux qui nous sont adressés. Ces conditions insupportables ne permettent pas l'action des organisations syndicales dans ce cadre, et ce en pleine contradiction avec le protocole. Ce dernier est largement bafoué :

- suivi du processus de pré-positionnement : trois réunions ont servi pour amender la circulaire que l'administration aura fini par ne pas respecter !
- organisation du CEREMA : aucune adhésion des agents via les comités techniques locaux sans que cela ne fasse réagir votre administration et surtout aucun avis du comité technique ministériel malgré l'obligation réglementaire et l'engagement du Secrétaire Général !

- droits et rémunérations des agents : absolument pas abordés à ce jour !
- gestion future des agents : absolument pas abordée à ce jour !
- bilan et avenir des PCI : aucune information sur leur cartographie et leur devenir alors que le pré-positionnement est en cours !
- aucune connaissance des échanges entre le ministère et les collectivités territoriales.

La mise en place du CEREMA se fait de manière opaque. Votre administration voudrait réduire le comité de suivi au rôle de chambre d'enregistrement du processus de création. La préfiguration travaille seule sur les prises de décisions essentielles quant au devenir de l'établissement et des agents, qu'elle prévoit de mettre en œuvre après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nous réclamons sans plus attendre :

- les éléments demandés au cours des dernières réunions, concernant notamment les PCI avant la fin du processus de pré-positionnement, le projet stratégique ainsi que les droits et la rémunération des agents,
- votre présence lors des discussions relatives au décret d'application de la loi « CEREMA ».

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les risques psycho-sociaux qui résulteraient de pressions exercées sur les agents pour qu'ils acceptent sans délai leur pré-positionnement. Nous vous demandons d'y remédier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les ministres, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT  
*Signé*  
Nicolas BAILLE

Pour FO  
*Signé*  
Jean HEDOU

Pour la CFDT  
*Signé*  
Hubert LEBRETON

Pour l'UNSA  
*Signé*  
Daniel PUIGMAL

Pour la FSU  
*Signé*  
J.L. CIULKIEWICZ